

6. de
Flavie
Senecal

Le père, ont de leur en faveur & parer, se sont que
D. O. Lanetopte
Le vingt-une octobre mil huit-cent quatre, par nous
mitu Soussigné a été baptisée Flavie, née hier en légitime
mariage de Thomas Senecal, laboureur & d'ursule
surprenant domiciliés en cette paroisse; le parrain
a été François Brosseau & la marraine Marie Anne
Deniaut qui, ainsi que le père, ne savent signer, deceuz
D. O. Lanetopte

Le vingt-une octobre mil huit-cent quatre